



DIRECTION DE LA SECURITE SOCIALE

Paris, le 26 juin 2020

Monsieur le président,

Face à la propagation du virus SARS CoV-2, le conseil d'administration de votre caisse a proposé, le 8 avril 2020, de mettre en œuvre le report du paiement de toutes les cotisations recouvrées par la CARCDSF (au titre du régime de base, du régime complémentaire, des régimes des prestations complémentaires de vieillesse, ainsi que les régimes invalidité-décès) pour une durée de six mois, soit d'avril à septembre 2020.

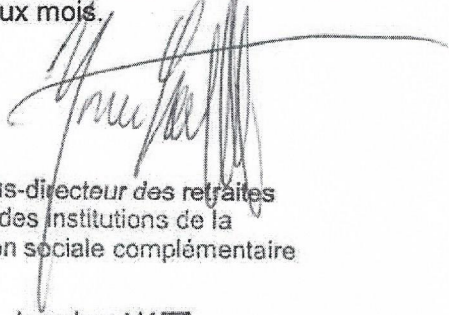
Par un courrier du 6 mai 2020, le ministre des solidarités et de la santé et le secrétaire d'Etat chargé des retraites vous ont demandé de limiter le report aux échéances d'avril à juin 2020, tout en s'engageant à réévaluer la situation des chirurgiens-dentistes et des sages-femmes au mois de juin.

Le conseil d'administration de votre caisse s'est réuni le 25 juin 2020 pour proposer de prolonger de trois mois supplémentaires le report du paiement des cotisations des régimes de base, complémentaire et invalidité décès (soit de juillet à septembre 2020).

L'activité des professionnels de santé ayant désormais repris, je vous informe que seule l'échéance des cotisations de juillet 2020 pourra être reportée, de sorte que l'équilibre financier du régime de base, commun à l'ensemble des professionnels libéraux, ne soit pas mis en danger.

Compte tenu des éléments qui précèdent, en application des articles L. 152-1 et R. 152-1 du code de la sécurité sociale, je vous informe donc que j'annule la décision consistant, pour tous les adhérents chirurgiens-dentistes et sages-femmes au titre des mois d'août et septembre 2020, à suspendre les encaissements de cotisations et à en reporter le paiement sur douze mois.

La présente décision peut faire l'objet d'un recours devant le tribunal administratif dans le ressort duquel la CARCDSF a son siège, dans un délai de deux mois.



Le sous-directeur des retraites
et des institutions de la
protection sociale complémentaire

Jean-Luc MATT

M. Frank LEFEVRE
Président de la CARCDSF
50, avenue Hoche
75381 PARIS

Copie à : M. Patrice RONCERET, directeur de la CARCDSF